

# Exécution des ordres : Politique d'exécution / Sélection de Arkéa Direct Bank

## Les termes commençant par une majuscule sont définis en annexe 1.

Conformément à la réglementation en vigueur, Arkéa Direct Bank, pour son activité de Réception Transmission d'Ordres (RTO), est tenue de mettre en œuvre des dispositifs permettant de sélectionner un ou plusieurs Prestataires, afin d'obtenir la Meilleure Exécution possible des ordres de ses Clients.

Chaque Prestataire avec qui Arkéa Direct Bank a contractualisé, s'est engagé à appliquer et respecter les textes applicables en matière de Meilleure Exécution, au travers d'une Politique de Meilleure Exécution. Il est précisé que cette politique est transmise à la Banque ainsi que chaque mise à jour.

## 1 - Champ d'application

La Politique d'Exécution/ Sélection s'applique aux Clients Non-Professionnels et Professionnels tels que définis par la Directive relative aux marchés d'Instruments Financiers (Directive dite « MIF »), pour les ordres passés par ces derniers qui sont exécutés sur les Marchés Réglementés ou sur un Marché Organisé. La Politique de Meilleure Sélection concerne ainsi les ordres sur instruments financiers admis à la négociation sur un Marché Réglementé ou Organisé. Dans le cas où la Politique s'applique, la Banque veille à prendre les mesures visant à agir au mieux des intérêts de ses Clients, compte tenu des caractéristiques de l'ordre. À l'ouverture du Compte, le Client est informé de sa catégorie, étant précisé que, par défaut, Fortuneo catégorise tout Client en client Non Professionnel (Article 2 des Conditions Générales applicables au compte de titres).

## 2 - Instructions spécifiques du Client

En cas d'instruction spécifique donnée par un Client qui peut résulter de la mention expresse du lieu d'exécution ou d'une modalité propre à l'ordre, la Banque pourra ne pas être en mesure d'obtenir la meilleure exécution de l'ordre. Il est notamment fait référence à l'utilisation du service Live trader qui par sa nature même d'envoi d'ordres groupés est routé automatiquement vers Euronext.

La seule obligation de la Banque consiste ainsi à transmettre cet ordre, dans les meilleurs délais, conformément aux instructions du Client. Dans la mesure où les ordres des Clients sont exécutés sur des marchés réglementés ou organisés, il est précisé que les ordres préalablement admis relatifs à des opérations de Gré à Gré reposeront toujours sur une instruction spécifique et seront donc exclus en conséquence du périmètre de la Meilleure Exécution.

## 3 - Critères de Meilleure Sélection

Arkéa Direct Bank a retenu des Prestataires qui permettent de satisfaire aux obligations de Meilleure Exécution vis-à-vis des Clients. La qualité de l'exécution offerte par ses Prestataires est régulièrement évaluée afin d'assurer une continuité en matière de qualité de service. Dans le cadre du suivi de la prestation, Arkéa Direct Bank ne s'appuie pas uniquement sur les reportings de ses Prestataires mais réalise ses propres actions de contrôle afin d'apprécier de manière objective le respect des exigences liées à la Meilleure Exécution. Elle s'assure également de la bonne prise en charge des incidents qui pourraient survenir dans le cadre de l'activité externalisée.

La sélection des Prestataires s'apprécie au regard des critères prioritaires de la manière suivante :

- 1 - Coût négocié et maîtrisé, sans augmentation significative depuis le démarrage de l'externalisation de la prestation,
- 2 - Relation dans la durée, dont la qualité d'exécution a été démontrée par le passé, et qui fait l'objet d'une évaluation régulière,
- 3 - Fiabilité et proximité des Systèmes d'Information favorisant les échanges, la prise en charge des incidents potentiels et la continuité d'activité,
- 4 - Qualité de l'acheminement et de l'exécution des ordres sur les lieux d'exécution

## 4 - Critères de Meilleure Exécution

Les Prestataires sélectionnés par Arkéa Direct Bank, dans le cadre de leurs obligations, prennent toutes les mesures raisonnables pour obtenir la Meilleure Exécution. Ils se basent sur les critères ci-après par ordre d'importance relative :

- Le prix,
- Le coût,
- La rapidité,
- La probabilité d'exécution et de règlement,
- La liquidité du marché,
- La taille et la nature de l'ordre.

Dans l'hypothèse où le Prestataire exécuterait un ordre pour le compte d'un Client Non Professionnel, le meilleur résultat possible serait déterminé sur la base du coût total.

## 5 - La sélection des lieux d'exécution

La sélection des lieux d'exécution retenus par la Banque sont les Marchés Réglementés français ou non et le système multilatéral de négociation organisé (SMNO) belge dénommé Equiduct.

Ces lieux sont repris dans l'annexe 2 à la présente Politique de Sélection. La Banque considère que ces lieux d'exécution offrent la meilleure liquidité, rapidité d'exécution des ordres et une sécurité optimale de paiement et de transfert de propriété des titres, visant à garantir le meilleur résultat possible des ordres des Clients. Il est précisé en annexe 3, la liste des établissements sélectionnés par Arkéa Direct Bank pour l'exécution des ordres de ses clients.

## 6 - Surveillance et réexamen de la politique

Un dispositif de surveillance est mis en œuvre et repose notamment sur :

- Le Suivi des incidents avec les Prestataires,
- Le Comité de Suivi de la Prestation,
- Le Suivi des réclamations Clients,
- La qualité de la transmission des ordres au Prestataire,
- La qualité d'exécution des Prestataires sélectionnés,
- La comparaison de transactions semblables exécutées sur des lieux d'exécution similaires et/ou par des Prestataires différents.

Par ailleurs, la Banque réexamine annuellement sa Politique de Meilleure Sélection, ainsi qu'à l'occasion de toute modification substantielle pouvant affecter la capacité des Prestataires dans l'exécution des ordres. Ce réexamen annuel repose sur :

- La communication des Politiques de Meilleure Exécution des Prestataires sélectionnés,
- Les incidents,
- Les reportings des Prestataires,
- Les changements significatifs intervenus.

Les changements pouvant être apportés à la Politique sont communiqués au Client par le canal du site de banque à distance.

**La Banque** : Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, agréée en sa qualité de prestataire de services d'investissement pour fournir notamment les services suivants :

- Réception et transmission d'ordres pour compte de tiers
- Exécution d'ordres pour compte de tiers
- Conseil en investissement
- Prise ferme
- Placement garanti
- Placement non garanti.

**Le Client** : personne physique ou personne morale ayant ouvert un compte d'instruments financiers dans les livres de la Banque. La directive européenne relative aux marchés d'instruments financiers référencée 2004/39/CE du 21 avril 2004 distingue plusieurs catégories de Clients en fonction de leur niveau de compétence des marchés financiers.

**Client Professionnel** : un Client qui possède l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.

**Client Non Professionnel** : cette catégorie comprend, par défaut, les autres Clients qui n'entrent pas dans l'une ou l'autre des catégories précitées. Il s'agit des clients qui bénéficient du plus haut niveau de protection conformément à la réglementation.

**Contrepartie éligible** : cette catégorie n'existe que pour les services de réception-transmission d'ordres (RTO), l'exécution d'ordres pour compte de tiers et/ou la négociation pour compte propre.

**Meilleure Exécution** : obligation pesant sur les Prestataires de Services d'Investissement (PSI) qui doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres de leurs Clients, le meilleur résultat possible compte tenu du prix, du coût, de la rapidité, de la probabilité d'exécution et du règlement, de la taille, de la nature de l'ordre ou de toutes autres considérations relatives à l'exécution de l'ordre. Néanmoins, chaque fois qu'il existe une instruction spécifique donnée par les Clients, les Prestataires exécutent l'ordre en suivant cette instruction.

**Meilleure Sélection** : Les PSI peuvent transmettre à d'autres PSI l'exécution des ordres de leurs Clients. Dans ce cadre, le PSI qui transmet les ordres est tenu de sélectionner un ou plusieurs Prestataire(s) pour l'exécution des ordres sur la base de critères permettant de répondre à la Meilleure Exécution pour le Client final.

**Prestataires de Services d'Investissement (PSI)** : Prestataires agréés pour fournir des services d'investissement à ses Clients tels que le service d'exécution de leurs ordres ou de réception transmission des ordres à d'autres Prestataires en vue de leur exécution.

**Prestataire(s)** : PSI agréé pour fournir le service d'investissement d'exécution d'ordres à qui un autre PSI confie l'exécution des ordres de ses Clients. Arkéa Direct Bank a ainsi sélectionné, à titre principal ProCapital et à titre secondaire Natixis comme PSI d'exécution.

**Marchés Organisés** : Les marchés organisés comprennent les Marchés Réglementés et les Systèmes Multilatéraux de Négociation. Ils constituent « La Bourse », telle qu'on l'entend d'une façon générale.

**Marchés Réglementés (Euronext et étrangers)** : Un marché réglementé est un lieu de négociation d'instruments financiers (actions et obligations par exemple) géré par une entreprise de marché et répondant à des règles de fonctionnement précises. En France, le fonctionnement des marchés réglementés est contrôlé par l'AMF (Autorité des marchés financiers). Le Code monétaire et financier précise qu'un marché réglementé est un système multilatéral qui assure ou facilite la rencontre de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers sur des instruments financiers. Exemple de marché réglementé : Nyse Euronext.

**Système Multilatéral de Négociation Organisé** : Conformément à l'article L. 424-1 du code monétaire et financier, sans avoir la qualité de marché réglementé, les systèmes multilatéraux de négociation organisés (SMNO) peuvent être gérés par une entreprise de marché ou un Prestataire de Services d'Investissement agréé pour fournir le service d'investissement d'exécution. Ce sont des plates-formes de négociation qui se soumettent aux dispositions des articles 524-1 et suivants du règlement général de l'AMF en demandant à l'ACPR et/

ou à l'AMF notamment l'approbation de leurs règles de marché, en se soumettant aux dispositions du règlement général de l'AMF relatives aux abus de marché et en prévoyant une procédure d'offre publique obligatoire.

**Six Systèmes Multilatéraux de Négociations sont agréés en France :**

- Alternext Paris, le Marché libre et Alternativa qui admettent à la négociation des actions ;
- MTS, NYSE BondMatch et Galaxy qui permettent la négociation d'obligations ;

Seuls Alternext, NYSE BondMatch et Galaxy ont le statut de Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO).

## LISTE DES LIEUX D'EXÉCUTION ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS ACCESSIBLES

Lieu d'exécution	Courtier(s)	Compensateur(s)	Dépositaire(s)	Order Routing Processus	Instruments
Paris Stock Exchange	Procapital Membership	LCH SA	Euroclear (FR, BE, NL&Bank)	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action, Obligation**, Warrant, Certificat, Tracker, Bon de Souscription, Droit de Souscription
Brussels Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action, Obligation**, Warrant, Certificat, Tracker, Bon de Souscription, Droit de Souscription
Amsterdam Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action, Obligation**, Warrant, Certificat, Tracker, Bon de Souscription, Droit de Souscription
Luxembourg Stock Exchange	Procapital Membership	LCH SA	Euroclear Bank	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action & Obligation
Equiduct	Procapital Membership	LCH SA	Euroclear Bank	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Athens Stock Exchange	KCG/ Winterflood	OTC ProCapital (DVP/RVP & cashflow)	Euroclear Bank	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
NYSE	Pershing LLC	Pershing LLC	Pershing LLC	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action & Obligation
NYSE ARCA				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Nasdaq				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Amex				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
OTC US				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Other OTC Market				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Toronto Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Vancouver Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
London SETS	Winterflood/ KCG	OTC ProCapital (DVP/ RVP & cashflow) ABN Amro Clearing Bank	ABN Amro Clearing	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action & Obligation
London SETSxq				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
London SEAQ				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
LES IOB				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Xetra				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action & Obligation
Francfort Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Irish Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Lisbonne Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Madrid Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action & Obligation
Milan Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action & Obligation
Copenhagen Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Virt-X				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Swiss Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action & Obligation
OM Stockolm Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Helsinki Stock Exchange				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Oslo Bars				Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action
Hong Kong Stock Exchange				KCG	OTC ProCapital (DVP/ RVP & cashflow)
Tokyo Stock Exchange	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action			
Singapore Stock Exchange	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action			
Australian Stock Exchange	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action			
Athens Stock Exchange	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action			
Vienna Stock Exchange	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action			
Johannesburg Stock Exchange	Full STP or STP Till Procapital + ordre soignant*	Action			

\* Ordre nécessitant un traitement spécifique par un négociateur. \*\*En fonction de la liquidité de l'instrument financier et de ses spécificités de négociation sur le marché secondaire (ex : nécessité d'avoir des accords spécifiques avec des apporteurs de liquidité, taille minimum requise, etc.).

## MODALITÉS AUTORISÉES PAR LIEU D'EXÉCUTION

Modalités								
Lieux d'exécution	Pays	Type d'ordre	Validité	Commentaire				
Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam	France, Belgique et Pays bas	Au marché, A la meilleure limite, A cours limité, A seuil de déclenchement & A plage de déclenchement	Day*, GTD**, GTC***					
Equiduct								
Bourse de Luxembourg								
NYSE	USA	Au marché, A cours limité, A seuil de déclenchement & A plage de déclenchement	Day*, GTD**	Date max = 31/12/année en cours				
NYSE ARCA								
Nasdaq								
Amex								
OTC Market								
Toronto Stock Exchange					Canada			
Vancouver Stock Exchange								
London SETS	UK	Au marché & A cours limité	Day*, GTD**	Date max = fin de mois en cours				
London SETSqx								
London SEAQ								
LES IOB								
Xetra								
Frankfurt Stock Exchange	Allemagne							
Irish Stock Exchange	Irlande							
Madrid Stock Exchange	Espagne							
Milan Stock Exchange	Italie							
Euronext Lisbonne	Portugal							
Swiss Stock Exchange	Suisse							
Virt-X								
Irish Stock Exchange	Irlande		Day*, GTD**	Date max = fin de mois en cours				
Copenhagen Stock Exchange	Danemark		Day*					
Oslo Stock Exchange	Norvège							
Stockholm Stock Exchange	Suède		Day*, GTD**	Date max = fin de mois en cours				
Helsinki Stock Exchange	Finlande							
Athens Stock Exchange	Grèce							
Vienna Stock Exchange	Autriche							
Johannesburg Stock Exchange	Afrique du Sud							
Tokyo Stock Exchange	Japon		GTD**	Date min = J+1 Date max = fin de mois en cours				
Singapore Stock Exchange	Singapour							
Hong Kong Stock Exchange	Hong Kong							
Australian Stock Exchange	Australie							

\* Good for the day (jour). \*\* Good till date (valable jusque une date prédéfinie). \*\*\* Good till cancel (valable jusque annulation)

---

LISTE DES PRESTATAIRES DE SERVICE D'INVESTISSEMENT D'EXÉCUTION SÉLECTIONNÉS PAR ARKÉA DIRECT BANK

**Arkéa Direct Bank a sélectionné,**

**À titre principal :**

Procapital, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
Capital : 7.753.866 euros  
Siège social : Tour Ariane 5, Place de la Pyramide 92088 La Défense Cedex  
SIREN : 428 677 900 (RCS Nanterre),

**À titre secondaire :**

Natixis, Société Anonyme,  
Capital : 4.960.472.304 euros,  
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
SIREN : 542 044 524 RCS Paris